

Cependant, on ne sert pas la cause en exagérant et en avançant des arguments que les faits ne corroborent pas.

Je voudrais maintenant aborder une situation plus précise qui existe dans la région de la capitale nationale. J'ai déposé, à une session antérieure du Parlement, un projet de loi visant à y créer un organisme de lutte contre la pollution. J'espérais alors qu'on aurait pu montrer ce qu'il était possible de faire dans cette région précise où la responsabilité et l'intérêt de l'autorité fédérale se manifestent un peu plus peut-être qu'ailleurs au Canada, quelle que soit, partout, la gravité du problème.

Dans le débat qui a suivi le discours du trône, au début de la session de 1968, j'avais dit mon espoir de voir le gouvernement accorder une certaine priorité à la politique et aux mesures tendant à réduire le niveau scandaleux de la pollution des eaux de cette région. Je dis bien scandaleux parce qu'il n'y a pas d'autre qualificatif pour mieux décrire ce que nous avons fait. En disant « nous », je veux dire tous les Canadiens. Les premiers explorateurs ont dû s'émerveiller devant ces cours d'eau lorsqu'ils les ont aperçus pour la première fois. Au moment de la construction des piliers du pont Macdonald-Cartier, voilà quelques années, on a constaté la présence de 30 pieds de sciure de bois dans le lit de l'Outaouais, vestiges d'une génération précédente de Canadiens qui ont exploité uniquement à leur profit les ressources du pays. Cependant, l'héritage qu'ils nous ont laissé a été charrié par les eaux magnifiques de cette rivière.

Je me souviens de feu M. Bates ancien ministre des Pêches, qui me racontait que 30 inspecteurs de saumon travaillaient auparavant sur l'Outaouais, entre Ottawa et Montréal. Le saumon d'eau douce a disparu de cette rivière il y a près de 80 ans. Il a disparu à cause du commerce du bois, de la pollution par la sciure déversée dans la rivière et de l'écorce des billes charriées par le courant. Je suis fier de constater que le gouvernement a pris de très importantes mesures pour résoudre ce problème.

Voyons pour commencer, l'état de la rivière Outaouais. Du côté québécois, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec la Communauté régionale de l'Outaouais, cette municipalité régionale sur l'autre rive de la rivière que la province de Québec a créée, en vue de consentir des subventions qui ont permis, pour la première fois, l'installation d'une usine de traitement des eaux-vannes. On se préoccupe donc aujourd'hui du problème et on y fait face dans une certaine mesure. Les députés ont pris bonne note, j'en suis sûr, de l'annonce du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) au sujet de l'achat de l'usine de la E.B. Eddy. Le gouvernement fédéral s'est porté acquéreur de 44 acres de terrain. Les anciennes fabriques de bois et de sulfite disparaîtront. La société bénéficie d'un délai de dix ans pour abandonner graduellement son emplacement actuel et s'installer ailleurs. On a pris grand soin de protéger les emplois. C'est en cela que consiste la difficulté dans cette affaire car il existe un équilibre délicat entre la situation économique et le déplacement de l'industrie, un équilibre entre le coût de sa réinstallation, qui rend difficile pour elle d'assurer des emplois, et la nécessité absolue de protéger l'environnement.

Je note qu'on s'occupe d'assainir cette usine particulière. Chaque jour elle déversait dans la rivière Outaouais des déchets industriels équivalant aux eaux usées d'une agglomération d'un million et demi d'habitants. Pour la phase qui nous intéresse, on utilise des fonds fournis par l'autorité fédérale. De même, du côté d'Ottawa, on a

accordé des subventions pour des usines de traitement des eaux usées. On a annoncé récemment l'octroi à la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton d'une subvention égale au tiers environ du coût. On a utilisé à cet égard la formule qu'on avait mise au point pour venir en aide à la communauté régionale du côté de Hull. On a accordé environ un tiers de 35 millions de dollars, coût estimatif des usines municipales de traitement des eaux usées, pour doubler la capacité de l'usine de Green Creek, soit de 40 à 80 millions de gallons, pour améliorer l'usine de traitement des phosphates, pour agrandir l'usine de traitement de Watts Creek et pour maintenir le traitement tertiaire des phosphates dans ce système d'égout. Le gouvernement fédéral a aussi accordé une subvention d'un million et demi de dollars à la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, en prévision des intérêts à payer sur ses immobilisations. Ce sont là autant de mesures positives. Mais ce n'est qu'une façon de s'attaquer au problème et cela ne suffit pas.

• (1640)

Le ministre de l'Environnement, qui a répondu au nom du gouvernement à la Chambre aujourd'hui, cherche depuis longtemps à conclure une entente, aux termes de la loi sur les ressources en eau du Canada, avec l'Ontario et le Québec au sujet de la rivière Outaouais. Une étude s'est poursuivie à ce sujet au cours d'une période donnée. On a examiné soigneusement le degré de pollution à différents endroits et on juge maintenant des résultats. Il est évident que l'assainissement de cette rivière va coûter des centaines de millions de dollars. Les fabriques de pâte à papier sont les premiers agents de pollution ici. Aux termes de la constitution canadienne, ce domaine est surtout de la compétence des provinces. Mais je tiens à dire à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement est prêt à faire davantage en la matière.

Le gouvernement fédéral était prêt à épauler un projet de lutte contre la pollution dans la région de la capitale nationale située sur la rive ontarienne de l'Outaouais. J'exhorte les députés qui représentent cette région à l'assemblée législative provinciale, et dont la majorité sont des partisans du gouvernement ontarien, à ne pas garder le silence là-dessus. Le gouvernement fédéral est prêt à prendre plusieurs mesures contre la pollution et la province doit partager cette responsabilité. Les municipalités ici, comme ailleurs au Canada, n'ont que des moyens limités pour supporter un tel fardeau. La province d'Ontario montre bien peu d'empressement à lutter contre la pollution dans l'Outaouais.

J'espère que ceux qui voudront se baigner sur les plages des rivières Rideau et Outaouais cet été, alors qu'on se demande, dans des rapports médicaux contradictoires, si l'on doit ou ne doit pas interdire les plages lorsque la contamination atteint 120 millionnièmes, se rappelleront que, quoi qu'il en soit, la pollution est beaucoup trop grave. Dans la région de la capitale, la pollution, qui s'étend à d'énormes réserves d'eau, est scandaleuse. Je demande aux députés de l'Assemblée législative de l'Ontario représentant la région de remplir leur devoir à l'égard de leurs électeurs et de faire de vigoureuses instances pour que le gouvernement ontarien se mette enfin résolument à l'œuvre.